

**DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS
ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

DIEPAT/12-559-739 du 09/04/2012

**ACCES A L'ECHELON SPECIAL DU GRADE ADJAENES PRINCIPAL 1ERE
CLASSE POUR L'ANNEE 2012**

Référence : décret n° 11-1445 du 3 novembre 2011 (article 1)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Adjoint Administratifs de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement et de service

Dossier suivi par : Mme PERON - Gestionnaire des ADJAENES (de A à G), Tel : 04 42 91 72 33 - M. CHARVIN - Gestionnaire des ADJAENES (de H à Z), Tel : 04 42 91 72 34 - Fax : 04 42 91 70 06 - Mel : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour information le courrier DIEPAT 3.01 du 27 mars 2012 relatif au tableau d'avancement à l'échelon spécial du grade ADJAENES 1^{ère} classe au titre de l'année 2012, dont un exemplaire a été adressé par mes soins directement et par courrier individualisé à chacun des chefs d'établissement et de service concerné.

Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
Éducation
nationale
supérieure
et de la recherche



ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division
De l'Encadrement et des
Personnels
administratifs et
Techniques
DIEPAT

Ref. : FP/LC/SY/032012

Dossier suivi par
Laurent CHARVIN
Tél. 0442917234
Françoise PERON
Tél. 0442917233

Fax
04 42 91 70 06
Mél.

@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

A

Messieurs et Mesdames les Chefs
d'établissement

- voir liste nominative ci-jointe-

Aix-en-Provence, le 27 mars 2012

Objet : Accès à l'échelon spécial d'ADJAENES P1 au titre de l'année 2012

Référence : décret n° 2011-1445 du 3 novembre 2011 (article 1).

PJ : 1 fiche de proposition à renvoyer pour le 21 avril 2012 + 1 liste de destinataires.

Le décret visé en référence institue pour les adjoints administratifs classés au 7^{ème} échelon du grade le plus élevé (Principal 1^{ère} classe) un échelon spécial accessible par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi, au choix, après avis de la commission administrative paritaire académique, parmi les agents justifiant d'au moins trois ans d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon du grade P1.

Pour l'année 2012, à titre transitoire, cette disposition réglementaire prend effet au 1^{er} janvier 2012, et concerne :

M. / Mme :

qui exerce dans votre établissement.

Dans le cadre de la préparation de ce tableau d'avancement au titre de l'année 2012 qui sera soumis à l'avis de la CAPA des ADJAENES en sa séance du 12 juin 2012, je souhaiterais recueillir votre proposition.

Il vous appartient à cet effet de me renvoyer pour le **21 avril 2012** la fiche ci-jointe, sous le timbre DIEPAT 3.01, après avoir porté votre proposition à la connaissance de l'intéressé(e).

Dans la mesure du possible, la fiche de poste mise à jour devra être jointe à la fiche de candidature.

Je vous remercie de votre collaboration.

Pour le recteur et par délégation,
la Directrice des relations et ressources humaines

Michèle JOANNAN



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division
de l'encadrement
et des personnels
administratifs
et techniques

Référence
DIEPAT
Dossier suivi par
Philippe GAYRAUD
Téléphone
04 42 91 72 26
Fax
04 42 91 70 06
Mél.
diepat@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

**Accès à l'échelon spécial du grade ADJAENES principal
1^{ère} classe avec effet au 01. 01. 2012**

Ref. : article 1^{er} du décret n° 2011-1445 du 08.11.2011

FICHE DE PROPOSITION CONCERNANT

A/ Monsieur Madame NOM :
Prénom :
ADJAENES Principal 1^{ère} classe 7^{ème} échelon

B/ Fonctions exercées en 2011-2012

Secrétariat de direction en EPLE Secrétariat d'intendance en EPLE
 Autre :

C/ Avis motivé sur l'opportunité de la promotion, prenant appui sur la valeur professionnelle et la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

D/ Avis 1 défavorable 2 sans opposition 3 favorable
4 très favorable 4a à moyen terme
4b à court terme

Fait à :le Le Chef d'établissement ou de service

VISA de l'intéressé (e) : vu et pris connaissance
Ale Signature

**Cette fiche est à renvoyer au Rectorat DIEPAT 3.01 pour le 21 avril 2012 -
courrier postal ou ce.diepat@ac-aix-marseille.fr ou fax : 04 42 91 70 06**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat

Division de
l'Encadrement et
des personnels Administratifs et
Techniques
DIEPAT

Ref. : PF/LC/SY/032012

Affaire suivie par :

Laurent CHARVIN

Téléphone

04 42 91 73 34

Françoise PERON

Téléphone

04 42 91 72 33

Fax : 04 42 91 70 06

Mél.

ce.diepat

@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye

13621 Aix-en-Provence cedex 1

LISTE DES DESTINATAIRES

- Madame, Monsieur le chef d'EPLÉ
 - Collège le Lubéron à Cadenet
 - Collège Robespierre à Port Saint Louis du Rhône
 - Lycée Saint Charles à Marseille
 - Lycée professionnel Perdiguier à Arles
 - EREA Castel Bevons

- Madame la directrice du CIO Marseille III A à Marseille

- Monsieur le DASEN des Hautes Alpes

- Madame la DDCSPP des Hautes Alpes

- Monsieur le Président d'AMU (DRH)